



RENOUVELLEMENT DU TRACTEUR : LE CHOIX DU PRIX DE REVIENT

La cuma du Mai d'Or a renouvelé son tracteur.
Pour cela, le conseil d'administration a fait le choix d'une solution peu commune : les devis anonymisés.

Crée en 2022 sur le secteur de Saint-Flour, cette cuma a pour seule activité le compostage de fumier sur 82 exploitations adhérentes réparties sur le sud-est du département. Le renouvellement concernait donc un tracteur Claas Axion 800 acheté en 2019 avec 3 200 h au compteur.

METTRE LE PRIX DE REVIENT EN AVANT

Comment renouveler le tracteur de la cuma sans être distrait ou influencé par des personnes préférant telle ou telle marque ? Comment raisonner coût de revient plutôt qu'affinité ? Ce sont des questions que se sont posées les administrateurs de la cuma.

Pour François Hivernat, le président, ce qui devait dicter le choix du tracteur était clairement le coût de revient. « En fait, nous avions cette volonté et cette prise de conscience de se détacher de l'aspect émotionnel que cultivent à notre insu les commerciaux des différentes marques représentées sur notre territoire. De plus, les prix ont tellement augmenté ces dernières années sur tous les matériels que notre objectif était de conserver au maximum le même coût horaire. »

MISE EN PLACE D'UN CAHIER DES CHARGES PRÉCIS

Pour rester concentrés sur le prix de revient, le président et le trésorier ont convaincu les autres membres du CA de travailler d'une façon originale. « Nous avons d'abord décidé de rédiger un cahier des charges le plus précis possible. Un cahier des charges toujours guidé par le besoin d'obtenir un prix d'utilisation le plus faible. Sa rédaction permet de mettre noir sur blanc les caractéristiques que doit avoir le tracteur concernant la puissance, la transmission, les relevages... C'est aussi une manière de dire que les options qui ne sont pas dans le cahier des charges ne doivent pas être dans le devis », insiste François Hivernat.



La cuma du Mai d'Or a fait le choix d'un tracteur anonyme pour le renouvellement de son tracteur. Pour cela, un cahier des charges précis a été établi.

« Nous payons pour des caractéristiques que nous allons utiliser, et pas pour d'autres, inutiles pour les travaux effectués. »

UNE PRISE DE DÉCISION RAPIDE

Le cahier des charges a ensuite été confié à Gisèle Gonthier, animatrice de la fédération. « Je l'ai envoyé à différents concessionnaires du secteur. En retour, ces derniers m'ont transmis leur devis. Ceux répondant au cahier des charges ont ensuite été anonymisés. »

Au final, quatre devis ont été retenus. « Le jour du choix, nous étions neuf autour de la table, à écouter notre animatrice présenter les devis totalement anonymisés », indique le président. « Le choix s'est ainsi fait en prenant en compte le respect du cahier des charges et le prix. » Après 2 h de présentation, le choix était fait. Le gagnant était le T724S de New Holland. Une surprise pour les membres du CA qui ne s'attendaient peut-être pas à cette marque ni à cette rapidité de décision. »